

Colonie Hooker, le 30 Juillet 1894

Bien-chère fille et beau-fils;

Je m'empresse de répondre à votre aimable lettre du 24 Mai, que je viens de recevoir. - Comme mon cousin François possède de moi une procuration générale, je ne crois pas que pour lui faire rendre des comptes et l'empêcher de vous faire rembourser l'argent que vous avez reçu de lui, qu'il serait suffisant de vous envoyer sous seing-privé, sur une feuille de 50 centimes, une procuration pour vous autoriser à tenir mon lieu - place, d'après moi pour cela je serais obligé de lui enlever par voie de Notaire le pouvoir que je lui ai conféré, ensuite que par même voie, je nomme un autre procureur; que je fasse viser les dites pièces par le Consul, ce qui dans ce pays coûte les yeux de la tête; puis encore comme les notaires ici ne peuvent écrire aucun document en français, le nouveau procureur devrait encore

dépenses pour faire traduire ces pièces. Dans le but  
d'éviter des dérangements et tous ces frais j'ai imaginé  
de m'en prendre d'une manière toute pacifique que je  
crois, si vous êtes discret, réussira. Mon plan  
consiste en ceci: en même temps qu'à vous j'écris à  
François que me faisant vieux, je veux arranger mes  
affaires de famille et qu'en conséquence il m'est absolu-  
ment nécessaire qu'il m'envoie l'obligation qu'il a contre  
vous et dans le cas qu'il aurait entre les mains d'autre  
argent m'appartenant qu'il vous le remette aussi contre  
reçu et qu'il m'envoie aussi ce reçu pour le tenir avec  
le billet, lui faisant entendre que je veux posséder  
ces pièces pour plus tard pouvoir établir mes comptes  
en toute règle. Comme vous le comprendrez facile-  
ment ceci est un truc pour le déposséder de ce  
qui m'appartient et lui empêcher qu'il lui prenne  
l'envie de vous faire des misères. - J'espère que  
mon plan réussira, seulement je ne saurais trop vous  
recommander la plus grande discrétion, car tel que je  
le connais, s'il évenait quelque chose, il ne manque-  
rait pas de nous faire des misères.

Maintenant s'il ne m'envoie pas votre billet  
je vous le ferai savoir et nous verrons la manière  
de nous y prendre différemment; je conserve votre  
papier timbré pour le cas qu'il pourrait me servir

P.S.C. En prévoyance du cas que mon procureur vous ferait assigner pour le remboursement de votre obligation, je joins à la présente lettre une seconde que vous pourrez présenter au juge, munie de la présente enveloppe que vous conserverez soigneusement afin que les timbres fassent foi qu'elle provient de moi. Je sais qu'elle ne sera pas suffisante pour l'empêcher de toucher la somme que vous devez, mais enfin vous serez toujours en mesure de demander un terme assez long pour m'écrire et pouvoir recevoir mes ordres.

Toujours Votre père dévoué

Bouvet Jacques François

